

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, le mardi 20 décembre 2022 à 18 h 30. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Julie Morin, madame la conseillère Huguette Breton et messieurs les conseillers Richard Michaud, Denis Roy, Jacques Dostie et René Côté.

M. Yves Gilbert est absent de cette réunion ayant motivé son absence.

Assistent également à la réunion M. Jean Marcoux, directeur général, M^{me} Nancy Roy, greffière, M. Luc Drouin, trésorier, M^{me} Karine Dubé, directrice du Service des communications et des citoyens.

No 22-379

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte la présente séance du 20 décembre 2022.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Approbation de l'ordre du jour
- 3.- Présentation et adoption du budget 2023
- 4.- Présentation et adoption du programme triennal en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025
- 5.- Période de questions
- 6.- Clôture de la séance

Résolution no 22-380

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse mentionne que l'ordre du jour des séances du conseil est toujours disponible sur le site Internet et la page Facebook de la Ville.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 22-381

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023

M^{me} Julie Morin, mairesse, M. Luc Drouin, trésorier, et M. Jean Marcoux, directeur général, présentent et donnent des explications sur le budget pour l'année 2023 ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'ADOPTER le budget de la municipalité pour l'année 2023, montrant des revenus et des dépenses équilibrés de l'ordre de 23 235 200 \$; le tout tel que déposé et présenté séance tenante par madame la mairesse Julie Morin, le trésorier de la municipalité, M. Luc Drouin et le directeur général M. Jean Marcoux ;

D'AFFECTER, à même l'excédent de fonctionnement non affecté, un montant de 498 700 \$ afin d'équilibrer le budget 2023 ;

D'AFFECTER, à même la réserve financière en environnement, un montant de 22 000 \$ afin d'équilibrer le budget 2023 ;

Un document explicatif de ce budget a été déposé et distribué aux personnes présentes dans la salle dès le début de cette séance ;

QUE ledit document explicatif du budget 2023 soit publié dans l'édition électronique de janvier 2023 du MEG et qu'un sommaire de celui-ci soit également publié dans les médias sociaux.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 22-382

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

Il est proposé par Mme la conseillère Huguette Breton,

appuyé par M. le conseiller Richard Michaud

et résolu :

D'ADOPTER le programme triennal en immobilisations pour les années 2023 à 2025; le tout tel que déposé et présenté séance tenante par madame la mairesse Julie Morin et le trésorier de la municipalité, M. Luc Drouin ;

Des copies de ce règlement sont disponibles à l'arrière de la salle ;

QUE ledit programme triennal en immobilisations pour les années 2023 à 2025 soit publié dans l'édition électronique de janvier 2023 du MEG et qu'un sommaire de celui-ci soit également publié dans les médias sociaux.

Adoptée à l'unanimité

No 22-383

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période au cours de laquelle les citoyens peuvent poser des questions à ses membres.

Résolution no 22-384

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

QUE cette séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse